

TÉLÉGRAPHE OFFICIEL.

Laybach, mercredi 26 décembre 1810.

ANGLETERRE.

Londres, le 6 décembre. Le roi n'a pas passé une très-bonne nuit, et il n'est pas aussi bien ce matin.

N. B. On a supprimé le bulletin du soir.

le 7 décembre. La maladie du roi a augmenté pendant la journée d'hier; mais S. M. a eu cette nuit quelques heures de sommeil, et se trouve mieux ce matin.

le 8 décembre. S. M. n'a point dormi la nuit dernière et est moins bien qu'hier.

Conspiration à la Guadeloupe.

Basse-terre, Guadeloupe, le 17 octobre. On ne sera peut-être pas fâché de connoître quelques détails sur les évènements qui ont eu lieu dans cette île, et qui ont occasionné assez d'alarme et de méfiance pour suspendre toute espèce de commerce.

On savoit très-bien ici, que le gouvernement avoit donné des ordres positifs de renvoyer de l'île toutes les personnes suspectes quant à leurs principes, ainsi que celles qui n'avoient ni moyens connus d'exister, ni emplois. J'ai appris que pour mettre ces ordres à exécution dans la ville de Pointes-à-Pitre, on battit la générale, il y a environ quinze jours, et que tous les habitans sans distinction furent arrêtés dans les rues, et conduits par des soldats dans le fort, où ceux qui furent jugés dangereux furent retenus. Cette mesure produisit la plus grande confusion, et les habitans députèrent vers l'officier qui commandoit dans la ville, pour l'assurer que toutes les personnes qu'il demanderoit, se rendroient à ses ordres, et qu'il n'y avoit nul besoin d'employer, dans cette occasion, la force militaire. Cet article fut accordé, et le lendemain il parut une liste d'environ cinquante personnes, qui avoient reçu l'ordre positif de quitter la colonie dans l'espace de quinze jours. Jugez de la surprise du public en voyant sur cette liste environ vingt personnes de celles qui sont regardées comme les plus riches planteurs et les négocians les plus accrédités de la colonie, qui, lors de la conquête de l'île, avoient prêté le serment de fidélité. Les Anglais et les Français furent dans le plus grand étonnement, que des hommes de cette classe pussent être compris dans des ordres de proscription semblables. Deux français qui ont ici la confiance du gouvernement, sont soupçonnés d'avoir été la cause de cette singulière désignation, et sont devenus en conséquence un objet d'exécration. Quoique les intentions du gouvernement soient au-dessus de tout blâme, il a cependant perdu par cette démarche, beaucoup dans l'estime publique. *(Gaz. de France.)*

DANEMARCK.

Copenhague, 2 décembre. Le premier vaisseau de ligne

qui ait été achevé dans nos chantiers, depuis la prise de notre flotte par les Anglais, sera lancé demain, en présence de S. M. — Le chambellan comte de Lindholm est parti de Cosroëm, le 1er. de ce mois, pour recevoir S. A. la princesse royale de Suède. La suite de cette princesse, envoyée de Stockholm au devant d'elle, est arrivée à Helsingborg. *(Journal de Paris.)*

SUÈDE.

Gothembourg, 27 novembre. La déclaration de guerre de la Suède à l'Angleterre ayant été connue hier matin dans cette ville, l'amiral Saumarez a mis sur-le-champ à la voile, et est parti pour l'Angleterre sur son vaisseau le *Victory*. Il a laissé ici neuf vaisseaux de ligne, cinq frégates et cinq corvettes. *(Journ. de l'Empir.)*

PRUSSE.

Berlin, 4 décembre. Tous les Suédois qui se trouvenent dans cette ville ont été invités par le comte Taube, ministre plénipotentiaire de Suède résidant ici, à se rendre le 20 décembre dans son hôtel, pour prêter le serment de fidélité à S. A. le prince royal de Suède, nouvellement élu. *(Journal de Paris.)*

ALLEMAGNE.

Hambourg, 6 décembre. Aujourd'hui on a procédé dans cette ville à un second brûlement de marchandises anglaises. Elles étoient en quantité beaucoup plus considérable que la première fois. Quarante voitures chargées de ces marchandises, autant que possible, ont été conduites sous escorte militaire à la plaine du Grasbrook sur l'Elbe. Trois énormes bûchers ont été formés de ces marchandises, et le feu y a été mis à midi, en présence des employés des douanes et d'une foule immense de spectateurs qui couvroient les remparts et la prairie. L'incendie a duré jusqu'au soir. Trente mesures de bois (klasten) y ont été employées. Les marchandises brûlées sont évaluées à plus de 700,000 fr.

— La princesse Royale de Suède est arrivée ici hier soir.

— Le conseil spécial, créé par le décret impérial du 19 octobre 1810, vient de publier un avis dont voici la substance :

“ Le public est prévenu que, par décision spéciale, les sucres, cafés, bois de teinture et cotons, provenant de saisies, confiscations, acquits de droits en nature, etc., doivent être conduits à Cologne. Il existe des dépôts de ces articles dans les villes maritimes du Mecklebourg, dans les villes de Hambourg, Bremen et Lubeck, et dans quelques dépôts intermédiaires. Les délais seront déterminés de manière à ce que les denrées existant dans les maga-

sans placés entre le Weser et Cologne soient rendues dans cette ville dans un mois, à dater du jour de l'adjudication. Le terme sera de deux mois pour celles qui existent entre le Weser et l'Elbe, de trois mois pour celles qui se trouvent entre l'Elbe et la Baltique. L'adjudication des transports doit être faite au rabais, etc. etc."

du 8 décembre. M. Bourienne, ministre de France, a donné un diner splendide, à sa superbe campagne d'Olfsen, à Mad. la princesse royale de Suède. Les autorités militaires et autres, et plusieurs membres du corps diplomatique, ont assisté à cette réunion brillante. On dit que Mr. Bourienne part demain pour Paris.

Les nouvelles les plus récentes de Londres annoncent que les banqueroutes s'y succèdent; que la stagnation la plus complète y regne dans le commerce; que les commis aventuriers nouvellement arrivés aux bords de la Tamise sont livrés au désespoir, et qu'une crise menace plus que jamais les destinées de la Grande Bretagne.

Kempten, 5 décembre. Les marchandises anglaises que l'on a trouvées dans cette ville ont été brûlées publiquement le 3 de ce mois. (Journ. de l'Empire.)

ROYAUME DE WESTPHALIE.

Cassel, le 3 décembre. La saisie des marchandises anglaises, qui a eu lieu ici mardi dernier, a été exécutée à la même heure et avec la même rigueur dans toutes les villes du royaume. Les marchandises provenant de cette saisie, ont été brûlées ici trois jours après sur la place publique, en présence d'un grand nombre de spectateurs, et en vertu d'un jugement du Conseil des prises.

(Journ. de l'Empire.)

S A X E.

Dresde, 27 novembre. On doit procéder dans quelques jours, à Dresde et à Leipsick, au brûlement des marchandises anglaises qui ont été saisies. On croit que cette exécution se fera en même temps dans plusieurs autres villes du royaume de Saxe. (Journ. de l'Empire.)

A U T R I C H E.

Lemberg, 2 décembre. La Russie n'a pas encore organisé la partie de la Gallicie, dont elle a dernièrement pris possession, et le Conseiller d'état, chevalier Theyls, l'administrateur provisoire à la tête de quelques propriétaires. Il a fixé sa résidence à Tarnopol.

Il a passé ici depuis peu quelques couriers autrichiens allant à Pétersbourg, et quelques autres de la cour de Pétersbourg, se rendant à Vienne. (Gaz. de Presbourg.)

H O N G R I E.

Pancsova, 3 décembre. Des nouvelles certaines reçues de la Valachie, annoncent que le Reis-Effendi, venu au camp russe pour conclure un armistice, en est parti sans avoir atteint ce but.

Les Serviens et les Turcs sont depuis quelque temps tranquilles derrière leurs lignes de démarcation, et les Russes ne font pas non plus le moindre mouvement.

Le 23 novembre, le colonel Nikitsch est retourné avec toute

sa suite à Semendria, entièrement guéri de sa blessure. Il continuera de là sa route jusqu'à Prahova. Le corps des cosaques s'est mis depuis quelques jours en marche pour cette dernière ville.

(Gaz. de Presbourg.)

ROYAUME D'ITALIE.

Milan, 15 décembre. S. A. I. la vice-reine, et le prince nouveau-né se portent bien. Le jeune prince a été ondoyé le 10 dans la chapelle royale, en présence du prince vice-roi, par S. Em. le cardinal Codronchi, archevêque de Ravenne, grand aumônier.

— Le 3 de ce mois, on a brûlé à Brescia les marchandises de fabrique anglaise découvertes dans cette ville.

— Par décret du 29 novembre dernier, S. A. I. le prince vice-roi a fixé la valeur des monnoies de billon, dont la circulation est tolérée dans le département du Passeriano, savoir:

Celle des pièces de 8 et demi kreutzers, à 25 centimes.

Celle des pièces de 7 kreutzers, à 20 centimes. (Jour. Ital.)

EMPIRE FRANÇAIS.

Rome, 3 décembre. L'anniversaire du couronnement de S. M. et de la bataille d'Austerlitz a été célébré ici avec la plus grande magnificence. Une circonstance particulière a rendu la fête encore plus solennelle: à l'enthousiasme excité par le souvenir de deux époques si mémorables a succédé la joie universelle causée par l'annonce de la grossesse de S. M. l'Impératrice. Cette nouvelle nous a fait d'autant plus de plaisir, qu'il n'est pas un Romain qui ne fasse des vœux pour voir naître le prince qui doit porter le titre de Roi de Rome. Une revue magnifique, des bals, un souper brillant, ont embelli cette journée, qui a commencé par la réunion de toutes les autorités civiles et militaires, et d'un peuple immense dans le temple du Panthéon, où un orchestre nombreux, et composé d'artistes distingués, a exécuté la *Te Deum* d'Haydn et le *Salvum fac Imperatorem*.

Le soir, le théâtre Alberti a été illuminé au-dedans comme au-dehors. Plus de cinq mille personnes s'y sont rendues; on y a chanté une cantate de la composition du conseiller de préfecture Alborghetti, musique du célèbre Zingarelli.

Rotterdam, 8 décembre. On a reçu ici de Londres la lettre suivante, en date du 19 novembre; elle est de la plus grande authenticité:

Londres, 19 novembre. " . . . Il est impossible de se faire une idée du trouble où nous vivons. L'extension immense qu'avoit acquis le commerce se trouve subitement paralysée par les mesures sévères que vient de prendre le gouvernement français. Oui, mon ami, ce pays, le centre du commerce de l'Univers, se trouve depuis environ trois mois, c'est à-dire, depuis l'adoption du système continental, dans une crise dont on ne peut calculer les résultats: les papiers publics donnent la liste de cinquante à soixante banqueroutes qui éclatent toutes les semaines dans les différentes places de commerce. Et comment cela pourroit-il être autrement? La petite île d'Heligoland, située à l'embouchure de l'Elbe, qui sert d'entrepôt pour toutes les denrées coloniales qui passoient dans l'intérieur de l'Allemagne, est tellement encombrée de marchandises de toute espèce, que les cafés s'y sont vendus dernièrement à six

sous de France, et les sucres à trois sous; il n'y a pas là de quoi payer le fret et l'assurance. Jugez, d'après cela, de la situation des affaires dans les colonies; les denrées doivent y être dans ce moment pour rien. Aussi la désolation est-elle ici à son comble parmi les négocians; ceux à qui il reste encore des moyens, travaillent à se retirer des affaires, en attendant un avenir plus heureux: les autres manquent les uns après les autres. Ajoutez à cela la maladie du roi, qui est en démence complète, et l'obstination des ministres à ne pas laisser nommer une régence, afin de se maintenir en place, et vous verrez que la crise politique n'est pas moins grande que la crise commerciale: comment tout cela finira-t-il? Dieu le sait, etc."

Amsterdam, 9 décembre. MM. Goll et compagnie, négocians de cette ville, ayant par autorisation expresse de S. M. le roi, érigé en 1807 une administration d'obligations originales de la banque impériale et royale de Vienne sous condition expresse, que les obligations originales, dont les certificats auraient été remis aux propriétaires, resteraient sous la garde de MM. les conservateurs de cette administration, et sous leur clef au comptoir desdits MM. Goll et compagnie, une rumeur défavorable à cette administration avait été répandue, et l'on avait formé quelques soupçons que cette déposition n'aurait pas été faite. S. A. S. le prince archi-trésorier de l'Empire, duc de Plaisance, lieutenant-général de S. M. l'EMPEREUR ET ROI, informée de ces bruits dont on ne pouvait découvrir l'origine, desirant rendre à MM. Goll et compagnie, ainsi qu'à MM. les conservateurs, la justice qui leur serait due, et rétablir le crédit de leurs certificats menacés par cette rumeur, a cru devoir nommer une commission pour examiner si ces effets se trouvaient en régie ou non. M. le maître des requêtes Six, directeur-général de la dette en Hollande, et M. Nederburg, jusqu'ici directeur-général du trésor public, à ce commis, ont examiné ladite administration, et en ont rendu à S. A. S. le compte le plus favorable, et qui peut servir d'assurance à tous les intéressés, que les effets pour la concurrence desquels la maison de Goll et compagnie a émis des certificats, sont véritablement déposés et confiés à la garde de ceux auxquels elle appartient, d'après l'avis qui a été rendu public le 21 décembre 1807.

Paris, 12 décembre. Aujourd'hui, à une heure, LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice sont allés faire une promenade au bois de Boulogne. La voiture de LL. MM. étoit précédée de quelques équipages et suivie d'un détachement de grenadiers à cheval. Elle alloit au pas, et laissoit jouer les spectateurs du bonheur de contempler les traits chéris de leurs augustes souverains.

Le 6 ce mois, on a brûlé à Coblentz, Cologne, Neuss, Bonn, les marchandises anglaises.

— On mande de Rome que les travaux publics, relatifs à la fouille des terres pour découvrir les monumens antiques, se poursuivent avec la plus grande activité. Les excavations du Colisée avancent; les bases des pilastres sont déjà à découvert. On déblaie les temples de Vesta, de la Fortune, d'Antonin et Faustine, etc. (Moniteur.)

Versailles, 13 décembre. Par décret du 14 novembre dernier, l'Empereur a ordonné une revue d'inspection des officiers de toute arme et de tous grades, jouissant du traitement de réforme; l'intention de S. M. est de rappeler à son service les officiers qui réunissent, à une bonne conduite, les connoissances nécessaires à l'exercice de leur emploi.

du 14 décembre. M. le baron de Mesgrigny, écuyer de l'Empereur, de retour de la mission dont il avoit été chargé, a eu l'honneur de remettre hier matin à LL. MM. des lettres de l'Empereur et de l'Impératrice d'Autriche.

— Le 5 décembre, on a brûlé à Gand et à Gènes plusieurs ballots de marchandises anglaises.

— Le 2 décembre, on a aussi brûlé à Bolzano, dans le Tyrol italien, plusieurs ballots de velours, de coton et de piqués anglais.

— On écrit de Lyon, que plusieurs ingénieurs ont reçu ordre de se rendre dans le nouveau département du Simplon, afin de prendre les mesures nécessaires pour continuer la grande route qui conduit en Italie. Ils doivent aussi s'occuper d'un plan pour contenir par des digues le Rhône qui, dans certains temps de l'année, inonde le pays plat.

— D'après des lettres de Perpignan, il y arrive chaque jour des troupes qui vont se joindre au corps d'armée commandé par le maréchal Macdonald, duc de Tarente.

Du 16 décembre. Par décret du 13 de ce mois, S. M. a nommé le Prince Archi-Trésorier de l'Empire, Gouverneur-général des départemens de la Hollande.

Le 10 du courant, cinq projets de Sénatus-consultes ont été présentés au Sénat, l'après les ordres de S. M. Le premier est relatif à la réunion de la Hollande, des villes anseatiques, du Lanenbourg et du littoral situé entre l'Ems et l'Elbe à l'Empire; le second détermine l'appanage du roi Louis, comme prince français; le troisième prononce la réunion du Valais à l'Empire; le quatrième et le cinquième ont pour objet la réserve des conscrits des cantons littoraux de 30 départemens pour le service de la marine et la levée de la conscription de 1811. (a) (Moniteur.)

S. M. a approuvé, le 9 décembre 1810, un avis de son conseil d'Etat, portant que les tribunaux civils sont seuls, compétens, à l'exclusion des tribunaux de commerce, pour connoître de la vente des immeubles des faillis, et de l'ordre et de la distribution du prix provenant de la vente.

— Un décret du 9 est relatif à l'exécution du décret du 21 septembre 1807, sur les draps de Carcassonne et autres villes du midi de l'Empire, destinés au commerce du Levant. Voici quelques dispositions de ce décret:

Les vérificateurs seront choisis de préférence parmi les anciens fabricans de draps retirés des affaires. Notre ministre de l'intérieur les nommera sur une liste triple de candidats, présentée par le préfet. Nul ne pourra être nommé vérificateur, s'il a fait faillite, ou s'il n'est domicilié dans le lieu de situation de la fabrique.

Les draps destinés au commerce du Levant qu'on voudra faire estampiller, ou dont on voudra faire plomber les ballots, ne pourront être exportés que par les ports de Marseille, de Gènes, d'Anvers, de Livourne, et les villes de Cologne, Mayence, Strasbourg, Verceil, Boulogne et Casatime.

(a) Nous recevons à l'instant ces nouvelles; nous reviendrons dans notre prochaine feuille sur l'objet de ces Sénatus-consultes.

La reconnaissance des colis, caisses ou balles qui les contiennent, lorsque les expéditeurs la demanderont, se fera sans ouvrir ces balles, caisses ou colis : sont en conséquence rapportées les dispositions de notre décret du 21 septembre 1807, qui créent des bureaux de contrôle.

PROVINCES ILLYRIENNES.

Spalato, 14 décembre. Les prises faites dans l'expédition dirigée le 22 Octobre dernier contre l'isle de Lissa, par la division franco-italienne, aux ordres du capitaine de vaisseau Dubourdieu, ont en partie été conduites dans notre port. Elles consistent en huiles, fers, aciers et marchandises de diverse nature. La vente publique en sera faite le 10 Janvier prochain, à la diligence de l'Administration de la Marine. Les paiements pourront être faits, tant en bon argent sur le pied des tarifs en vigueur dans le royaume d'Italie, qu'en bonnes lettres de change sur des négociants solides et connus de Venise ou d'Ancone, sauf dans ce cas l'agrément des employés chargés de présider à la vente.

Trieste, le 18 décembre. La commission militaire permanente du 40. Arrondissement des provinces a jugé, le 14 de ce mois, quatre individus des communes de Dignano et Lissas en Istrie, accusés d'avoir volé des bestiaux à main-armée, les deux premiers, Marc Vittasovich et Luc Valencich ont été condamnés à la peine de mort, les deux autres, Marc Sottivaucich et Joseph Ceciovich, ont été condamnés aux fers pour la vie. La sentence a été exécutée le lendemain matin, 15 Décembre.

Laibach, 25 décembre. Le tems qui sembloit vouloir se mettre au froid, s'est de nouveau adouci. La neige qui était tombée en abondance il y a peu de jours, sera bientôt entièrement fondue. Il paroît que l'hiver sera doux et humide.

— On apprend de Paris, que le 9. de ce mois, M. le baron Christophe, colonel du 25e. régiment de chasseurs à cheval, qui a jusqu'à présent fait partie de l'armée d'Illyrie, a été présenté par S. A. S. le prince vice-connétable, et admis au serment qu'il a prêté entre les mains de S. M. l'Empereur et Roi.

— L'article suivant étant d'un intérêt particulier pour le commerce des provinces, nous croyons devoir l'extraire en entier du *Moniteur* où il a été inséré.

Sur les fabriques de draps pour l'usage du Levant.

Des fabriques de draps, établies depuis peu d'années dans quelques départemens de l'Empire, se sont rapidement élevées à un haut degré de prospérité. Elles ont dû à leur activité et à des moyens de fabrication économiques, des succès capables de réparer les pertes éprouvées pendant la révolution par les fabriques qui, jusqu'à cette époque, avoient été en possession d'alimenter le commerce des draps de France dans le Levant.

C'était à Carcassonne et dans d'autres villes du Midi que ces draps se fabriquoient. Ils étoient envoyés de là à Marseille, soumis, dans ce port, à la visite des inspecteurs, et expédiés ensuite pour les différentes Echelles. Durant les années de la grande prospérité de ces fabriques, leurs exportations s'élevoient à près de 7 millions; cette industrie a languie pendant la révolution dans les départemens méridionaux, mais d'autres contrées de la France s'en sont emparées et l'ont élevée progressivement à une grande prospérité.

Les départemens formés des anciennes provinces de Normandie, de Flandres, de la Belgique, dont les habitans sont éminemment industrieux et spéculateurs, et où les riches produits de l'agriculture la plus florissante ont accumulé de nombreux capitaux, ont employé ces capitaux à produire des richesses nouvelles, par le travail des manufactures. Une partie du département de la Roër est aussi entrée dans la lice avec succès; et le département de l'Ourthe, moins favorisé peut-être par la nature, n'a pas été moins remarquable par le développement de son industrie.

Aix-la-Chapelle, Liège, Verviers, Hodimont, Eupen et Montjoie offrent, sur une surface de territoire peu étendue, le spectacle d'une prospérité toujours croissante. Là, les procédés nouveaux sont examinés avec une absence totale de préjugés, et ils sont accueillis aussi-tôt qu'ils sont reconnus utiles.

Des dispositions aussi favorables, secondées par un système de liberté bien entendu, par une protection constante, par les indications utiles que l'administration se plaît à donner, et par les encouragemens qu'elle prodigue sans cesse, ont produit les plus précieux résultats.

C'est à cet heureux concours qu'on doit l'introduction dans nos ateliers, des machines propres à la fabrication des draps. Cette innovation date de l'année où la France, après de longs malheurs, vit commencer le retour de tous les genres de prospérité. C'est en l'an 8 que les premières mécaniques de ce genre ont été construites par M. Cocherill, pour le compte de MM. Biolley et Simonis, de Verviers. A-peu-près à la même époque, M. Douglas a livré au commerce des assortimens de diverses mécaniques, construites sur les mêmes principes, et dont l'usage n'étoit point encore connu. Le zèle de cet artiste a reçu des récompenses honorables; ses entreprises ont été puissamment protégées. Le Gouvernement lui a prêté des fonds et a fait à plusieurs fabricans, l'avance, pour quelques années, du prix d'un assortiment complet. Il a payé à d'autres une prime d'un cinquième ou d'un quart de la valeur des machines. Enfin, pour en propager plus promptement l'usage, il a racheté le brevet d'invention de M. Douglas et la fabrication de ses machines est entièrement libre aujourd'hui.

Les villes qui se sont empressées de profiter de ces avantages, ont fait les premières les bénéfices considérables de main-d'œuvre que procurent les mécaniques. Verviers, Hodimont, Eupen, Aix-la-Chapelle, Montjoie, avoient reçu le premier éveil, et en peu d'années, se sont approprié une partie importante du commerce des draps dans le Levant. Elles y font des envois par Vienne, Leipsick, Amsterdam, Marseille, Venise et Trieste. Suivant les demandes des négocians des différentes places, ces envois ne vont pas à moins de 20,000 pièces de draps par an; ce qui forme annuellement, pour ces seules fabriques, une masse d'affaires de 6 millions.

La ville de Carcassonne s'est mise, quoiqu'un peu tard, sur les rangs, pour participer aux bénéfices des mécaniques et aux primes du Gouvernement. Les maisons les plus recommandables de cette ville, ont fait l'acquisition d'un assortiment. Cet exemple est déjà suivi dans les départemens méridionaux, et leurs produits réparaîtront de nouveau avec avantage dans les marchés du Levant. Ces départemens ne borneront pas leur industrie aux fabrications dont ils s'occupent pour l'habillement des troupes. Ils fabriqueront pour l'exportation; ils rivaliseront d'industrie et d'économie avec les départemens de l'Ourthe et de la Roër. Déjà nous offrons aux Turcs des draps à si bon compte et fabriqués avec tant de soin, que les Orientaux ne devront plus être tentés d'en acheter des Anglais.

Beaucoup d'autres branches de l'industrie française ont atteint un plus haut degré de prospérité, parce que leurs débouchés sont plus étendus, mais par-tout celle-ci est en plein succès; elle satisfait à nos anciennes relations; l'économie de ses procédés et la perfection de ses produits, lui assurent de nouvelles conquêtes sur l'industrie des étrangers.

LOTTERIE IMPÉRIALE D'ILLYRIE.

Tirage du 24 décembre 1810.

73 - 68 - 54 - 41 - 5.

Fabrique de limes.

Le soussigné a l'honneur de prévenir le public, qu'il a établi à Neumarckl dans la haute Carniole une fabrique de limes où l'on peut avoir toute sorte de limes égales aux limes anglaises. Pour justifier cette annonce, il n'a qu'à assurer les Experts, qu'en examinant ces limes ils trouveront que l'acier et l'ouvrage sont de la même perfection que ceux des limes fabriquées en Angleterre.

Ceux qui l'honoreront de leur confiance sont priés d'adresser leurs commissions, ou à lui-même, ou à la fabrique.

Joseph Dutton

Directeur de la fabrique ci-dessus désignée.